



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2013 Commune de Crépey

Présents : 06 - Votants : 09 (sur dix conseillers)

Madame le Maire informe qu'un point supplémentaire est à mettre à l'ordre du jour : une demande de décision modificative de budget. L'assemblée vote et accepte l'ajout de ce point.

EPCI : prise de compétence « assainissement collectif »

Le Conseil Municipal confirme les termes de la délibération n° 35-13 du 05 septembre 2013, à savoir le transfert de compétence « Assainissement collectif » vers la communauté de communes au 01/01/2015.

Demande de réserve parlementaire

Le Conseil Municipal sollicite de Me Philippe NACHBAR, au Sénat, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de réfection de la rue du Poncé pour un montant de 53 257, 88 € TTC pour les travaux à réaliser en 2014 ; confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux ; s'engage à inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Sénat et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien,

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Le Conseil Municipal confirme l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation, (délibération votée le 5 septembre 2008) avec délai de vacance réduit à deux ans, à compter du 01/01/2014 et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision modificative de budget

Le Conseil Municipal décide des modifications de budget suivantes pour l'imputation de la facture du collecteur d'eaux pluviales installé en 2012 rue des Trois Maisons : compte 21532, réseau d'assainissement - Chapitre 041 immobilisations corporelles – recettes + 6 375.88 € ; compte 21538, autres réseaux - Chapitre 041 immobilisations corporelles – dépenses + 6 375.88 €

Questions diverses

Affouages

Il reste une semaine pour l'inscription aux affouages 2013-2014 (jusqu'au lundi 7 octobre inclus).

Le forestier a commencé ce jour les coupes pour les affouages.

Brioche de l'amitié

L'opération « Brioche de l'amitié » au profit de l'AEIM aura lieu à Crépey du 7 au 13 octobre 2013. Nous vous demandons de faire bon accueil à Mme FONTAINE et aux autres bénévoles en charge de l'opération.

Ouverture de la chasse

La chasse est ouverte. Pour les personnes désirant se rendre dans les bois de Crépey, merci de vous informer des jours et lieux de chasse. Le calendrier de chasse est affiché au tableau de la mairie durant toute la période de la chasse et il est disponible sur le site internet de la commune. Le calendrier est mis à jour à chaque changement. Nous rappelons qu'un panneau informant d'une chasse en cours est déposé à l'entrée des chemins de la zone de chasse utilisée chaque jour de chasse.

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est automatique que pour les jeunes atteignant 18 ans dans l'année et ayant fait leur recensement militaire. Pour les personnes arrivées à Crépey récemment, nous vous demandons de passer en mairie pour vous y inscrire munis de votre ancienne carte électorale.

Pour tous renseignements concernant l'inscription, contacter la mairie.